

COMMUNIQUE DE PRESSE

Accord commercial UE-Australie

Une diversification bienvenue, à concrétiser rapidement pour les vins et spiritueux français

Paris, le 24 mars 2026.- L'Union européenne et l'Australie ont annoncé aujourd'hui avoir conclu leurs négociations sur un accord commercial bilatéral, qui devrait aboutir à renforcer les exportations de l'Union européenne vers ce pays, grâce notamment à la suppression de plus de 99 % des droits de douane australiens. Les vins et spiritueux bénéficieront de cette évolution, sur un marché qui figure déjà aujourd'hui parmi les 15 premières destinations des exportations des vins et spiritueux français.

L'accord annoncé hier par la Présidente de la Commission européenne, Mme Ursula Von der Leyen, et par le Premier Ministre australien, M. Anthony Albanese, constitue un pas positif dans un environnement commercial international chahuté depuis plus d'un an.

« Depuis de nombreuses années, l'Australie est un partenaire important dans le domaine des vins et spiritueux » a déclaré Gabriel Picard, Président de la FEVS. « Cet accord commercial vient parfaire le rapprochement initié depuis 1994 entre nos deux pays, pour stimuler la croissance de nos exportations et ainsi, offrir davantage d'opportunités aux consommateurs australiens ».

En effet, après avoir engagé il y a 30 ans un rapprochement dans le domaine de la protection des indications géographiques et des règles d'étiquetage, cet accord vient parachever l'ouverture du marché australien en complétant la protection des indications géographiques et des mentions traditionnelles par la suppression des droits de douane sur les vins et spiritueux. Un volet sur les pratiques œnologiques contribue également à la suppression de potentiels obstacles techniques entre les deux partenaires.

« Dans un contexte où, en 2025, nos exportations ont reculé de 8%, sous le double impact de la Chine et des Etats-Unis, notre performance en Australie, avec une progression de plus de 17%, est un élément important » rappelle Gabriel Picard. « Il faut maintenant signer et ratifier cet accord rapidement pour permettre son entrée en vigueur, afin que nos entreprises puissent profiter pleinement de cette opportunité ».

AUSTRALIE	Année 2025			
	Volume		Valeur	
	Caisses	%	1000 €	%
TOTAL VINS ET SPIRITUEUX	2 649 308	7,4	264 654	17,4
Vins effervescents	801 544	21,5	136 467	31,7
Vins tranquilles	1 264 864	2,8	88 886	6,0
Vermouths & ABV	19 789	10,4	781	15,2
Spiritueux	561 712	0,9	38 399	3,5

À propos de la FEVS : La Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux (FEVS) réunit environ 600 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux (14,3 milliards € en 2025).

CONTACT : Fédération des Exportateurs de Vins & Spiritueux de France : 10 rue Pergolèse 75116 Paris // +33 1 45 22 75 73 // www.fevs.info // @FEVS_France